

La Lettre de l'AIRe



n°22—Juillet 2024

Cette lettre d'information aux adhérent.es et aux partenaires propose de faire le point sur l'actualité de l'Association des DITEP.

Continuer...

Dans cette période troublée qui fait peser une menace sur la continuité et la pérennité de l'action publique en faveur des personnes les plus vulnérables, nous souhaitons réaffirmer notre volonté de voir émerger une société réellement inclusive et solidaire où chacun puisse être reconnu comme citoyen à part entière. L'AIRe continue de porter ses valeurs associatives d'inclusion, de solidarité, de respect et de tolérance. Aussi, nous réfutons les clivages trop abrupts, les solutions trop simplistes, les colères égoïstes, les peurs non fondées.

Alors que certains responsables politiques qualifient les enfants et adolescents présentant des difficultés psychologiques ou des troubles psychiques de « perturbateurs » et souhaitent leur exclusion définitive du système scolaire, continuons de nous battre pour faire de l'école, l'école de tous !

Nous avons prouvé par notre action depuis notre création que chacun, et particulièrement les enfants et adolescents accompagnés par les DITEP, avait sa pleine place non seulement à l'école mais en tous lieux, avec les aménagements d'accessibilité nécessaires comme la mise en place d'environnements plus capacitants. Nous continuerons à œuvrer en ce sens.

Continuer à faire entendre la cause des enfants en souffrance psychologique

Quelle que soit l'issue des élections, l'AIRe continuera de les défendre. Nous continuerons de rappeler que ces enfants sont en souffrance et que leurs troubles sont un des moyens pour eux de manifester cette souffrance. Sans angélisme, nous continuerons aussi de rappeler que les troubles du comportement des enfants et des jeunes que nous accompagnons sont exacerbés par le manque de tolérance et d'adaptabilité de notre société où la vulnérabilité, qu'elle soit d'ordre physique ou psychique, est souvent source de stigmatisation.

Continuer à les défendre

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération primordiale pour toute décision le concernant. Les pouvoirs publics en sont les garants et nous combattons les discours et les décisions qui leur portent préjudice.

Continuer à les représenter

L'AIRe les représente depuis plus de 25 ans pour que leurs besoins soient pris en compte afin d'éviter un développement de leurs troubles et faciliter leur inscription sociale. Avec le renouvellement de notre Conseil d'Administration en mai 2024, notre association, engagée avec les jeunes et leurs familles, regroupe toujours en majorité des professionnels œuvrant en DITEP mais aussi désormais des parents dont les enfants bénéficient actuellement de cet accompagnement, ainsi que des jeunes adultes qui en ont bénéficié durant leur enfance ou leur adolescence.

Continuer à agir

Ensemble, nous poursuivons donc toutes les actions qui améliorent leur accompagnement : l'AIRe poursuit son investissement pour promouvoir la santé mentale au sein du collectif « Santé mentale 2025 » ; nous maintenons nos actions communes avec l'ANMECS, le CNAEMO et le GEPSO avec la perspective de notre journée interassociative nationale le 12 décembre prochain. Nous participons au mouvement visant à promouvoir une « écologie du soin »... et nous continuons d'améliorer l'accompagnement des enfants en faisant la promotion de notre modèle de mesure de l'activité qui se base sur les besoins des enfants pour mieux refléter leurs parcours !

Roland DYSLI
Président de l'AIRe

Sommaire

[Rendez-vous à Matignon pour évoquer les élèves considérés comme des « perturbateurs »](#)

[Retour sur l'Assemblée Générale 2024](#)

[L'AIRe s'implique dans la lutte contre les maltraitances faites aux enfants, en particulier les maltraitances à caractère sexiste ou sexuelle](#)

[Lever les freins administratifs à la transformation de l'Offre : l'AIRe plaide auprès de l'IGAS pour la souplesse du fonctionnement en Dispositif](#)

[Nos actions pour améliorer les partenariats avec l'EN](#)

[L'expé : « Un outil qui valorise les parcours et reflète l'intensité de l'accompagnement »](#)

[Le Collectif « Santé mentale 2025 » poursuit ses travaux](#)

[Avec nos alliés de l'ANMECS, du CNAEMO et du GEPSO pour porter ensemble la cause des enfants les plus vulnérables](#)

[États-Généraux de l'Écologie du soin : deux jours à DAX pour lancer le mouvement !](#)

[Journées AIRe de Lille : le compte à rebours est lancé !](#)

[ITEP + OLYMPIADES = Bienvenue aux ITEPiades !](#)

[EDITION 2024 du CHALLENGE RUGBY](#)

[Agenda](#)

Rendez-vous à Matignon pour évoquer les élèves considérés comme des « perturbateurs »

Après les déclarations du Premier Ministre concernant les élèves identifiés comme étant des « perturbateurs », l'AIRe avait demandé un rendez-vous à Matignon.

Le 7 juin 2024, Lionel DENIAU, Président d'honneur de l'AIRe et Roland DYSLI, Président, ont été reçus par Grégory GUILLAUME, conseiller politique et « société civile » du Premier Ministre Gabriel ATTAL pour évoquer avec lui les enfants et les jeunes accompagnés par les DITEP, souvent perçus comme des « perturbateurs » en raison de leurs grandes difficultés d'adaptation dans leurs relations aux autres.

L'échange a été l'occasion d'attirer son attention sur les amalgames dont ils peuvent être victimes car, en ne se conformant ni aux codes sociaux, ni aux attendus de savoir-être en société, ces enfants et adolescents peuvent rapidement être uniquement vus à travers les troubles du comportement qu'ils manifestent. Or, ces comportements sont une manière pour eux d'exprimer leur intense souffrance. C'est pourquoi, les DITEP agissent aussi sur l'environnement de vie de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte, en lui permettant de développer son pouvoir d'agir, en travaillant directement avec sa famille. Celle-ci est elle-même souvent impuissante face au trouble ou démunie face à l'exclusion induite par l'impact des troubles qui se caractérisent souvent par une incompréhension liée à leur caractère invisible.

Retour sur l'Assemblée Générale 2024

L'association a tenu son Assemblée générale le 15 mai 2024. L'occasion de revenir sur une année d'actions et d'engagement au service de la cause des enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés par les DITEP.

« Permettre la participation des familles et des jeunes accompagnés »

Cet axe constitue un des objectifs ambitieux de notre projet stratégique renouvelé il y a 3 ans.



Cette volonté était présente dès les fondements de notre association qui a toujours souhaité inclure les familles et les jeunes eux-mêmes à leur représentation. Cette ambition a trouvé une officialisation avec la réforme de nos statuts l'an dernier et la création, au sein de notre Conseil d'Administration, du collège dédié aux personnes accompagnées. En mai, quatre nouveaux administrateurs ont rejoint le CA, au titre de ce nouveau collège !

Durant des dizaines d'années, notre association rassemblait en majorité des professionnels qui se sont engagés pour défendre la cause des enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés par les DITEP. Cela signifiait porter leur parole, en prenant la parole "pour" eux, tout en étant très attentifs à ne pas parler à leur place. A partir d'aujourd'hui, l'AIRe regroupe non seulement des professionnels œuvrant en DITEP mais aussi des parents dont les enfants bénéficient actuellement de cet accompagnement, ainsi que des jeunes adultes qui en ont bénéficié durant leur enfance ou leur adolescence.

Désormais, nous parlerons tous ensemble, en valorisant l'ensemble des points de vue. Notre voix aura encore plus de poids !

Administrateurs élus ou réélus lors de l'Assemblée Générale :

Collège Personnes Physiques : Olivier MAYETTE (Grand Est) et Nicolas FRANCO (Occitanie)

Collège Dispositifs, établissement et services : Vincent RABBE et Cécile ESNAULT (Auvergne-Rhône-Alpes), Frédéric BAILLEUL et Valérie IZABELLE (Normandie), Natasha CODEVELLE et Laurent PLANCHON (Pays de la Loire), Philippe DEBROYE et Stéphane RAGUENAU (Centre-Val de Loire)

Collège Personnes accompagnées : Perrine GILLES, Laetitia OSTERTAG, Steve AUBRY, Benoit LAZRAK

L'AIRe s'implique dans la lutte contre les maltraitances faites aux enfants, en particulier les maltraitances à caractère sexiste ou sexuelle

Participation de l'AIRe aux travaux de la CIIVISE

Roland DYSLI, Président, et Christophe BUISSON, Vice-Président représentent l'AIRe dans le cadre des travaux menés par la CIIVISE, en particulier s'agissant de l'accompagnement des victimes-auteurs. Une attention particulière est en effet portée à la prévention de la répétition des comportements sexuels problématiques et la prise en compte des problématiques qui y sont liées, notamment en matière d'accompagnement des psycho-traumas liés aux maltraitances.

Participation de l'AIRe au copil de l'Association contre les violences sur mineurs (CVM)

Marceau REEG, Vice-Président de l'AIRe, et Antoine SAJOUS, Secrétaire-général adjoint, participent aux travaux menés par l'Association contre les violences sur mineurs (CVM). L'association pilote une des mesures 5 du plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2023-2027 : « Réaliser, puis diffuser d'ici 2027, une mallette pédagogique de sensibilisation sur le repérage et le signalement des situations de violences faites aux enfants et aux adolescents dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) de la protection de l'enfance ».

Les travaux se sont lancés mardi 18 juin lors de la première réunion du comité de pilotage réunissant 41 jeunes, professionnels et parents, représentant 20 institutions et associations de l'enfance.

Intervention d'Alice CASAGRANDE, secrétaire générale de la CIIVISE lors de l'Assemblée générale de l'AIRe le 15 mai 2024

Alice CASAGRANDE a souligné en préambule de son intervention qu'elle se réjouissait de pouvoir échanger avec les membres de l'AIRe sur cette thématique dont la prise en compte est cruciale pour notre société. Elle s'en réjouissait d'autant plus qu'elle constate qu'à de trop rares exceptions près, les associations ne prennent pas la parole à ce sujet, alors que l'accompagnement des victimes est indispensable. Cette absence de voix associative dans le débat public a pour elle des conséquences néfastes, notamment en délégitimant les efforts d'accompagnement en raison de l'amalgames avec les maltraitances institutionnelles. C'est en effet l'ensemble du secteur médico-social est interpellé par les médias, voire attaqué sur ce silence ce qui conduit à délégitimer les accompagnements, justement au motif que des maltraitances institutionnelles existent.

Une parole nécessaire pour les victimes

Alice CASAGRANDE insiste sur l'importance d'activer la parole : « *Tout le monde a connu des moments d'absence de dignité ou de consentement, que ce soit pour soi ou pour les autres, et chacun peut se sentir concerné* ». Elle souligne que la prise de parole des victimes, notamment dans le cadre du Rapport de la Commission Sauvé sur les violences sexuelles dans l'Église, révèle une réalité frappante : la majorité des victimes qui s'expriment sont des hommes de plus de 60 ans. Parler de ces violences représente un acte de courage et de résilience, mais aussi une démarche complexe, souvent perçue comme impossible. Pour une personne victime, devoir franchir seule le seuil que constitue le fait de prendre la parole sur le sujet constitue une violence supplémentaire. D'où l'importance de créer des espaces, par exemple associatifs, où non seulement cette prise de parole est possible mais est accompagnée et prise en charge.

En effet, la vulnérabilité prend plusieurs formes :

1. **La vulnérabilité des personnes** : il y a d'abord la vulnérabilité des personnes elles-mêmes, de leurs vécus et de leurs traumatismes éventuellement répétés par l'absence de reconnaissance. Les faits, bien que souvent connus, ne sont pas nommés. Quand ils le sont, ils ne s'accompagnent pas immédiatement d'une protection adéquate, d'une reconnaissance des faits et d'une condamnation. Tout ceci ajoute à la vulnérabilité.

2. **La vulnérabilité du « voir »** : Il semble scandaleux que certaines maltraitances, pourtant manifestement visibles et connues, n'aient pas été dénoncées, stoppées. Faut-il former pour que nous ayons le courage de les voir ? De reconnaître les maltraitances pour ce qu'elles sont ? D'où l'importance d'en donner une définition juridique qui englobe l'ensemble des diverses formes de violences.

3. **La vulnérabilité du « dire » et de « l'écrire »** : La peur de signaler les abus, notamment chez les personnes âgées, est peut-être exacerbée par un inconscient culturel réticent à parler aux autorités. Signaler par écrit est aussi un frein supplémentaire pour certains professionnels. Il faut que ce frein soit bien identifié pour être surmonté.

4. **La vulnérabilité du « penser »** : On constate un phénomène d'évitement et d'euphémisation des violences, tant chez les professionnels que dans la société, freine l'attractivité du secteur médico-social.

5. **Vulnérabilité du « traiter »** : La prise en charge et l'accompagnement des victimes doit être amélioré. Pour Alice CASAGRANDE, les associations pourraient promouvoir la lutte contre les violences et la maltraitance en tant que facteur d'attractivité fort pour attirer des professionnels engagés dans l'accompagnement des personnes vulnérables.

Vulnérabilité des réponses : globalement, il faut des actions concrètes pour une lutte efficace. Plusieurs axes de travail émergent pour améliorer la prévention et la prise en charge des maltraitances. Parmi eux, l'expérimentation de programmes de prévention ciblant prioritairement les femmes malades ou handicapées vivant à domicile, et la promotion du « Mémo de vie », un outil d'accompagnement pour aider les victimes à prendre conscience de leur situation et à rassembler des preuves.

Alice CASAGRANDE conclut en appelant à une « alliance d'humanité » reposant sur la nécessité de faire émerger un traitement sociétal des paroles individuelles pour trouver une réponse collective à la reproduction des violences.

Lever les freins administratifs à la transformation de l'Offre : l'AIRe plaide auprès de l'IGAS pour la souplesse du fonctionnement en Dispositif

L'AIRe a été auditionnée le 23 avril 2024 par la mission de l'IGAS sur la transformation de l'offre. La mission est pilotée par Franck LEMORVAN (qui avait déjà mené plusieurs missions sur les ESMS et les DITEP) et Magali GUEGAN. Très à l'écoute et très ouvert quant à nos propositions, Franck LEMORVAN compte réaffirmer à l'occasion de cette mission plusieurs recommandations déjà émises par l'IGAS lors d'une mission menée post-Covid sur les freins administratifs à lever pour améliorer les parcours d'accompagnement. Entre autres la réforme des autorisations avec des numéros FINESS unique et une harmonisation des autorisations mentionnant "tous mode d'accompagnement et d'accueil" pour garantir de la souplesse ; le passage en dispositif intégré de tout le secteur « Enfance ». La question de la suppression des limites d'âges pour les agréments a également été évoquée.

Nos actions pour améliorer les partenariats avec l'EN

Contribution aux travaux du CNCPH s'agissant des futurs pôles d'appui à la scolarité, plénière du 21 juin 2024

Jean-François PRADENS, Secrétaire de l'AIRe, ainsi que Catherine PONSARD et Olivier MAYETTE, membres du Conseil d'administration, ont participé aux travaux du CNCPH relatifs à la mise en place des futurs pôles d'appui à la scolarité (PAS) :

- ◆ Pour le gouvernement, les futurs PAS sont d'abord pensés comme un lieu physique d'accueil des familles. Ils se veulent une mise en commun de compétences et de ressources existantes pour accélérer l'accessibilité de l'école et favoriser la réponse aux besoins éducatifs particuliers des élèves.
- ◆ Il s'agirait d'une réponse dite de « premier niveau » qui aura pour objectif de plus et mieux scolariser les élèves (accessibilité pédagogique, matériel pédagogique adapté, soutien pédagogique ou éducatif).
- ◆ Le PAS sera un interlocuteur des familles et des enseignants, des directeurs d'école ou chefs d'établissement. Tous pourront le saisir dans le respect des droits de chacun.
- ◆ Le PAS s'appuiera sur un binôme de professionnels: un enseignant spécialisé, coordonnateur du PAS + un éducateur spécialisé.
- ◆ Il pourra faire appel autant que de besoin à des compétences professionnelles spécifiques (issues de l'Éducation nationale, du secteur médico-social ou libéral).

Pour l'année scolaire 2024-2025, 4 départements ont été retenus pour être préfigureurs pour installer les 100 premiers PAS : l'Aisne, la Côte d'Or, l'Eure-et-Loir et le Var. La généralisation sera progressive jusqu'à la rentrée 2026. Une enveloppe annuelle de 400 M€ sera consacrée au financement de l'appui médico-social intégré aux 3000 PAS qui seront installés sur le territoire national.

L'AIRe a fait valoir ses points de vigilances suivants, notamment s'agissant du cahier des charge élaboré en urgence compte tenu de la situation politique et s'est positionnée pour évaluer les expérimentations des PAS.

Rendez-vous avec Patrice LEMOINE, Conseiller « Ecole pour tous » de Nicole BELLOUBET, ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse



Roland DYSLI, Olivier MAYETTE, Christophe BUISSON et Annelise GARZUEL au Ministère de l'Éducation Nationale le 29 mai 2024

Roland DYSLI, Président, Christophe BUISSON, Vice-président, Olivier MAYETTE, Membre du Conseil d'Administration et Annelise GARZUEL, Conseillère technique AIRe ont été reçu le 29 mai au ministère de l'Éducation Nationale, en présence de Sébastien MOUNIER, délégué ministériel chargé de l'Ecole inclusive.

La délégation a souligné l'importance d'envisager la coopération entre l'EN et le médico-social sous l'angle de la co-construction et dans le respect des missions et responsabilités de chacun. Il est nécessaire de préserver les missions d'accompagnement du médico-social qui vont au-delà de la scolarisation : d'où l'importance des allers-retours entre le médico-social et l'institution scolaire car tout intégrer dans l'institution scolaire peut s'avérer néfaste pour certains enfants, à certains moments. Préserver « un filet de sécurité » est nécessaire à la fois pour les enfants mais aussi pour la communauté scolaire.

Christophe BUISSON rappelle que l'accompagnement par les équipes des DITEP est fondée sur une approche globale de l'enfant dans l'ensemble de ses dimensions. L'accompagnement est personnalisé en fonction des besoins de l'enfant qui sont évolutifs : le DITEP offre un cadre institutionnel autour de l'enfant qui organise et coordonne son parcours de soin. La dynamique de parcours permet une progressivité adaptable à la singularité de tous les jeunes. Il évoque aussi des exemples de bonnes pratiques de prises en charge précoces, par exemple avec l'intégration de plateau-technique dans des maternelles. Ces exemples dépendent du maillage territorial et de la coopération avec les autres acteurs sur le terrain.

La question des différentes temporalités : un des enjeux de l'accompagnement des Dispositifs est de faire concorder différentes temporalités. Le temps du jeune n'est pas celui du temps du soin, le temps de l'ASE, n'est pas celui de l'école et les objectifs sont tous différents. Le DITEP sécurise, même dans les temps de rupture pour des jeunes dont le processus handicapant est générateur de ruptures.

Le DITEP coordonne un accompagnement d'abord à visée soignante : au travers de différentes modalités d'accompagnement et modes d'intervention auprès de l'enfant, mais aussi en soutien de son entourage qu'il soit familial ou scolaire (fonction appui-ressource, EMR, EMAS, travail sur les environnements « capacitants ») pour créer les conditions propices à son inclusion.

Patrice LEMOINE souhaite soutenir les interventions médico-sociales en amont des notifications et demande des précisions sur les actions menées par les DITEP. En réponse, Olivier MAYETTE présente différents types d'expérimentations (par exemple l'interventions d'éducateurs rattachés à un collègue qui peuvent non seulement travailler à l'accompagnement des jeunes en « inclusion individuelle » mais aussi travailler sur le climat scolaire). Il insiste : les DITEP sont déjà présents dans les établissements scolaires, mais les enfants/jeunes ont besoin d'un lieu de repli (qui reste le DITEP) afin que leur inclusion tienne dans le temps. Près de 80% sont scolarisés en milieu dit ordinaire.

L'expé : « Un outil qui valorise les parcours et reflète l'intensité de l'accompagnement »

Les travaux d'expérimentation du modèle de mesure de l'activité élaboré par l'AIRe se poursuivent. Le modèle est désormais expérimenté depuis un an avec 200 Dispositifs qui participent pour l'année 2024, ce qui représente environ 15 000 parcours de jeunes. Le COPIL National qui réunit les membres de l'AIRe, la DGCS, la CNSA et les ARS impliquées, se tiendra en présentiel le 16 octobre 2024 de 10h à 11h30, dans les locaux de la CNSA.

Des membres de NEXEM participeront également à la suite d'un échange intervenu à leur demande avec des membres de l'AIRe. Des contacts sont en cours pour initier une démarche similaire avec la FEHAP. Le modèle expérimenté par l'AIRe intéresse en effet de plus en plus d'acteurs qui s'interrogent sur sa compatibilité avec la réforme en cours de la tarification Sérafin-PH.

Le 18 juin, Roland DYSLI, Président de l'AIRe, Armelle DANVIN, Vice-Présidente, Vincent RABBE, Membre du bureau et Annelise GARZUEL, conseillère technique, ont été reçus par Maelig LE BAYON, Directeur de cabinet de Fadila KHATTABI, Ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées. Il était entouré de Hadrien MIGNON, Conseiller chargé du Risque autonomie et du Financement de l'offre médico-sociale, et de Charlotte FAÏSSE, Conseillère chargée de la Transformation de l'offre médico-sociale.

L'entretien a permis de présenter les premiers résultats obtenus grâce au travail du CREA ORS Occitanie qui montrent la plus-value et la solidité du modèle AIRe :

- ◆ Le modèle de décompte de l'activité proposé par l'AIRe permet de refléter la souplesse du fonctionnement en dispositif : il témoigne des « parcours » et peut servir de base au dialogue avec les ATC.
- ◆ C'est un outil qui sert pour piloter le Dispositif et soutient la transformation de l'offre, en mesurant les besoins d'intensité d'accompagnement des jeunes.
- ◆ C'est un modèle issu du terrain, qui est simple d'utilisation, qui emporte l'adhésion des acteurs, qui permet une cohérence entre tous et qui est transparent (à partir de l'emploi du temps hebdomadaire des jeunes).
- ◆ C'est un modèle qui peut simplement être « automatisé » comme le montre les travaux du Numérique en Santé.

Le modèle intègre la fonction appui-ressource et permet de valoriser cette activité jusqu'alors non mesurée.

Sur l'éventuelle compatibilité du modèle avec les travaux Sérafin-PH : la délégation AIRE insiste sur les points suivants :

- ◆ L'importance d'une tarification qui garantisse la souplesse et la fluidité pour pouvoir répondre aux besoins des enfants ;
- ◆ L'importance de ne pas créer un modèle qui contraigne ou permette des stratégies d'optimisation : la modalité d'accompagnement doit répondre au besoin de l'enfant pas à une logique budgétaire ;
- ◆ L'importance de raisonner à une échelle territoriale pertinente.

Le cabinet note que le modèle AIRE, sans être un modèle de tarification, est un outil pertinent de soutien à la transformation de l'offre. Il le juge compatible avec le modèle de tarification proposé qui s'appuie sur une dotation globale composée d'une part socle et des parts variables (majorants et modulateurs). Il pourrait aider à mieux cerner les besoins spécifiques des ESMS fonctionnant en dispositif.

États-Généraux de l'Écologie du soin : deux jours à DAX pour lancer le mouvement !



Les 27 et 28 juin, l'AIRE, a participé aux côtés de Marie-Anne MONTCHAMP, ancienne ministre et directrice de l'OCIRP, au lancement d'un mouvement d'idées et d'influence autour de notre vision partagée de « l'Écologie du soin ».

Nous nous sommes réunis au sein du village landais « Alzheimer Henri Emmanuelli », un lieu unique dont la beauté tranquille apaise et fait soin.

Pourquoi parler d'écologie quand on parle de soin ? Quelle utilité de lancer ce mouvement, en particulier dans la période actuelle ?

Parce que le soin est au fondement de toute relation humaine et l'être vivant ne peut pas être considéré sans penser son écosystème... Chacun d'entre nous est le produit de ses liens avec les autres, de ses interactions sociales et prendre soin chacun les uns des autres implique aussi d'être attentifs à tout ce qui participe au soin.

Une politique publique humaniste implique de penser la vulnérabilité au cœur du système, comme l'a rappelé Cynthia FLEURY, en introduction des deux jours.

Quoi de plus important actuellement que d'affirmer que les personnes soignées et soignantes sont toutes les parties prenantes de notre système de soin et de santé et qu'il est nécessaire d'affirmer qu'elles sont toutes égales entre elles ?

Cela invite à penser les politiques de prévention en Santé dans un cadre plus large, avec un autre référentiel que celui très hiérarchisé et normatif actuel, en partant de la personne.

Sur le plan éthique, à agir de cette manière, on replace la relation soignant/soigné dans le cadre du respect des droits fondamentaux de chacun.

Nos prochaines journées nationales qui auront lieu à Lille sur les politiques du *Care* où nous retrouveront Cynthia FLEURY et Marie-Anne MONTCHAMP, nous permettront de prolonger notre réflexion et de mettre en pratique les concepts explorés lors de ces deux jours.

Le Collectif « Santé mentale 2025 » poursuit ses travaux

Pour mieux répondre à la souffrance des enfants ou des ados, il faut que la santé mentale cesse d'être un tabou dans notre société, d'autant plus que ce tabou exacerbe les difficultés rencontrées par les personnes qui souffrent de troubles.

A cette fin, l'AIRe participe depuis un an au Collectif d'acteurs associatifs qui milite pour faire de la Santé mentale la prochaine Grande Cause Nationale et a décidé de poursuivre ses actions au sein du collectif pour garder le cap de cette mobilisation inédite et l'inscrire dans la durée alors que 30 000 citoyens et plus de 100 organisations de la société civile ont signé en quelques semaines une pétition pour faire de la santé mentale une Grande Cause Nationale en 2025.

En période de turbulences, il est salutaire de se retrouver sur une vision commune et sur les objectifs de la démarche que nous portons collectivement. Le contexte politique renforce notre envie d'agir ensemble et de se fédérer encore davantage.



13 millions de personnes souffrent d'un trouble psychique. 40% des jeunes présentent des symptômes dépressifs. Il faut agir. Pour cela, le Collectif avait participé au Colloque organisé le 22 mai 2024 par le député Benoit MOURNET à l'Assemblée nationale. Lionel DENIAU, Président d'honneur et membre fondateur de l'AIRe, Antoine SAJOUS, membre du bureau et Annelise GARZUEL, Conseillère technique y représentaient l'AIRe.

Alors même que la santé mentale a pris une importance sociétale majeure et que ce sujet a été présenté comme une priorité politique par Gabriel ATTAL dans son discours de politique générale, la dissolution de l'Assemblée nationale menace de réduire les efforts collectifs déjà entrepris pour promouvoir la santé mentale et prévenir et déstigmatiser les troubles psychiques.

Lionel DENIAU et Antoine SAJOUS à l'Assemblée Nationale

C'est pourquoi, le Collectif Santé mentale 2025, appelle les décideurs politiques portés par des valeurs humanistes à faire de la santé mentale une priorité et à mettre en place une véritable politique de prévention et d'information sur le sujet.

La dignité des personnes concernées par les troubles psychiques, peu importe leurs origines, la défense de leur capacité d'agir, la fraternité qui seule peut leur permettre d'accéder à une citoyenneté pleine et entière. Nous souhaitons lutter contre la méconnaissance, la stigmatisation, la peur et le déni pour porter un message d'espoir : des solutions existent, la société est aujourd'hui prête à changer de regard sur la santé mentale et les troubles psychiques, les progrès scientifiques et la recherche avancent rapidement et les pratiques changent.

Avec nos alliés de l'ANMECS, du CNAEMO et du GEPSO pour porter ensemble la cause des enfants les plus vulnérables

Rendez-vous commun au ministère chargé de l'Enfance

Le 16 mai 2024, notre collectif a été reçu au cabinet de Mme Sarah EL HAÏRY, Ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles par Pauline DOMINGO, directrice de cabinet Adjointe.

Au travers de nos actions communes, qui continuent de porter leur fruit, nous entendons nous présenter devant les pouvoirs publics comme nous nous concevons entre nous : des partenaires avec lesquels nous coordonnons les parcours de vie et d'accompagnement des enfants, dans une estime réciproque pour les responsabilités et le rôle de chacun. Nous sommes convaincus que créer un cadre de coopération interdisciplinaire rassurant et sécurisant, formé par l'ensemble des professionnels qui "font équipe" autour de lui, répond aux besoins fondamentaux de sécurité physique et émotionnelle de l'enfant.

Nous continuons de rappeler que la complexité de sa situation administrative ne doit pas le conduire à être lui-même responsable du lien entre les adultes qui forme ce cadre.

Une journée de travail interassociative pour construire notre plaidoyer commun



Nous nous sommes rassemblés le 30 mai autour de 3 ateliers pour une journée de travail studieuse et stimulante.

- ◆ Anne LHIABASTRES, (ANMECS) et Emmanuelle CORROY-GEERAERT, (CNAEMO) ont animé l'atelier de travail consacré au projet de l'enfant.

- ◆ Jeanne CORNAILLE (GEPSO) et Bruno FABRIE (ANMECS) ont conduit les échanges du deuxième atelier qui proposait aux participants de réfléchir à « Comment inscrire le méta-besoin de sécurité de l'enfant, au fondement nos

coopérations ? »

- ◆ Le dernier atelier, co-animé par Corinne CLAYE-BARBIER (CNAEMO) et Annelise GARZUEL (AIRE) a permis d'évoquer nos messages-clefs à destination des décideurs publics pour structurer ensemble notre plaidoyer commun.

L'ensemble des ateliers ont permis de faire émerger l'idée de proposer des outils construits en commun pour les adhérents de nos associations respectives afin de promouvoir des principes fondamentaux de nos coopérations.

Ces différents éléments seront présentés lors de notre prochaine journée interassociative nationale commune programmée **le 12 décembre prochain**, avec l'intervention de la Défenseure des Droits Claire HEDON.

Journées AIRE de Lille : le compte à rebours est lancé !



Le COPIL de Lille s'active afin d'accueillir dans les meilleures conditions, les participants aux journées de l'AIRE, qui se tiendront **du 06 au 08 NOVEMBRE** prochains.

Nous avons le plaisir de dévoiler quelques éléments du programme qui traite du « care », du soin et du prendre soin, tant pour les enfants et adolescents que nous accueillons que pour les professionnels des DITEP.

Les journées débuteront avec l'intervention de madame Cynthia Fleury, philosophe et psychanalyste, qui nous présentera « une autre approche du soin ». Ce sujet sera ensuite, décliné et fera l'objet d'un échange entre spécialistes dans le cadre d'une table ronde qui abordera le concept « d'écologie du soin ». La seconde journée sera dédiée à l'approche soignante en faveur des enfants et adolescents accompagnés, la troisième traitera de la question du soin en faveur des équipes... Nous aurons le plaisir d'accueillir des intervenants de grande qualité qui ont répondu favorablement à nos sollicitations.

En ce qui concerne les ateliers, vous avez été nombreux à en proposer... ceux-ci ont été choisis pour vous apporter des approches différentes, voire innovantes (de ce fait, nous avons aussi dû renoncer à des propositions interventions de qualité).

Le COPIL garde sous silence les surprises qui vous seront réservées lors de ces 3 jours d'étude, de recherche et de formation...

Pour votre information, les inscriptions seront ouvertes courant juillet.

Nous vous espérons nombreux dans notre belle ville de Lille, accueillante et vivante.

Pour réserver votre hébergement dès maintenant, [cliquez ici](#)

ITEP + OLYMPIADES = Bienvenue aux ITEPiades !



L'équipe du DITEP FLANDRE (Sauvegarde du Nord) a remporté le tournoi de foot et s'est classée 3e aux multisports

Les Itépiades, c'est une grande journée sportive qui rassemble plus de 120 jeunes âgé.e.s de 8 à 20 ans, issu.e.s d'établissements spécialisés de la Région Hauts-de-France : des Dispositifs des Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (DITEP), ainsi que le Centre d'accueil de Jour (CAJ) de Phalempin seront présents !

Cette année marque la 10ème édition, célébrant les Jeux Olympiques.

Le programme de la journée : différentes épreuves sportives, des piques-niques réalisés par l'Association Vaincre la Mucoviscidose, des tournois de foot, une remise de prix. En plus du sport, plusieurs thèmes seront mis en avant grâce à la présence de partenaires : la santé, l'environnement et la civilité... et d'entreprises mécènes.

Le sport participe de l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap. Il a cette capacité de travailler l'esprit d'équipe, la bonne humeur et le dépassement de soi !

EDITION 2024 du CHALLENGE RUGBY



La 17e édition du Challenge National de Rugby Inter DITEP s'est tenue du 13 au 15 juin à Saint-Florent-sur-Cher.

Cette compétition a rassemblé 450 jeunes venus de 50 DITEP et près de 200 éducateurs. Une très belle édition malgré la pluie avec toujours autant de sourires chez les enfants et les accompagnants !

Co-organisé par l'association Rebonds ! et un DITEP porteur du projet (cette année le DITEP du Cher et l'UGECAM Centre ALPC), parrainé par l'AIRe, le

Challenge est chaque année un événement de grande ampleur et qui prouve l'importance du sport comme support éducatif pour les jeunes.

Prochaine édition au DITEP « Les Events » (64) en juin 2025 !!

Agenda

- 11 septembre Bureau inter-associatif
- Du 20 au 21 septembre Université d'été à Toulouse
- 16 octobre COPIL National Expérimentation mesure de l'activité dans les locaux de la CNSA
- Du 6 au 8 novembre Journées de l'AIRe à Lille
- 12 décembre Journée interassociative au Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités